

Les « VŒUX MULTIPLES » et les « SOUS-VŒUX » dans PARCOURSUP... C'est quoi exactement ?

Les textes du Ministère indiquent :

Pour certaines formations, les lycéens formulent des vœux multiples (Prépas, DUT, BTS, écoles d'ingénieurs et quelques licences) : cette modalité permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations qui sont regroupées par type, spécialité ou mention. Les vœux multiples permettent d'élargir les possibilités de choix des lycéens. Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné.
À l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer. **Le vœu multiple compte pour un seul vœu parmi les 10 possibles**. Les lycéens peuvent formuler jusqu'à 20 sous-vœux au total (hors écoles d'ingénieurs).

1

Un exemple concret des choix de Justine...

- **Justine choisit 1 vœu multiple : Prépa MPSI. Elle veut se donner un maximum de chances d'être admise, alors elle choisit de candidater dans 5 établissements différents qui proposent une Prépa MPSI. Elle indique donc...**
 - o **5 sous-vœux** (sur les 10 maximums autorisés dans ce vœu multiple) :
 - MPSI du lycée V
 - MPSI du lycée W
 - MPSI du lycée X
 - MPSI du lycée Y
 - MPSI du lycée Z

- **Puis Justine choisit 1 autre vœu multiple : DUT « Mesure Physique »**
 - o **Et 6 sous-vœux** (sur les 10 maximums autorisés dans ce vœu multiple) :
 - DUT « Mesure Physique » U
 - DUT « Mesure Physique » V
 - DUT « Mesure Physique » W
 - DUT « Mesure Physique » X
 - DUT « Mesure Physique » Y
 - DUT « Mesure Physique » Z
 -

A ce stade, Justine a déjà « grillé » : 2 vœux sur les 10 maximums autorisés AU TOTAL dans sa liste de vœux Parcoursup (Prépa MPSI + DUT Mesure Physique) et 11 sous-vœux sur les 20 maximums autorisés AU TOTAL également.

A noter : le choix d'une même prépa avec ET sans internat n'est comptabilisée que pour 1 seul sous-vœu.

A noter : les vœux multiples pour les Prépas, BTS et IUT peuvent se faire à l'échelle nationale. Les vœux multiples des Licences concernées ne se font qu'à l'échelle d'une même académie (ou région académique).

On continue ?

- **Justine ajoute 1 vœu multiple : le Concours Avenir**
 - o **Et 8 sous-vœux** (ces sous-vœux n'entrent pas dans le cas des 20 sous-vœux max autorisés au total car les écoles d'ingénieurs ne sont pas concernées par cette règle)
 - ECE Paris
 - EIGSI La Rochelle
 - EISTI Cergy
 - EPF Sceaux
 - ESIGELEC Rouen
 - ESILV Paris La Défense
 - ESITC Caen
 - ESTACA Paris-Saclay

2

A ce stade, Justine a déjà « grillé » :

- 3 vœux sur les 10 maximums autorisés AU TOTAL dans sa liste de vœux Parcoursup (Prépa MPSI + DUT Mesure Physique + Concours Avenir)
- Et toujours 11 sous-vœux sur les 20 maximums autorisés (qui ne concernent pas les écoles d'ingénieurs). Vous comprenez donc bien que les sous-vœux des écoles d'ingénieurs ne sont pas comptabilisés dans les 20 sous-vœux maximums autorisés.

On continue toujours ?

- **Justine ajoute 1 vœu multiple : Prépa PCSI cette fois**
 - o **Et 10 sous-vœux** (sur les 10 maximums autorisés dans ce vœu multiple) :
 - PCSI du lycée Q
 - PCSI du lycée R
 - PCSI du lycée S
 - PCSI du lycée T
 - PCSI du lycée U
 - PCSI du lycée V
 - PCSI du lycée W
 - PCSI du lycée X
 - PCSI du lycée Y
 - PCSI du lycée Z
 -

Et là ? Ça ne vous choque pas ? Ça devrait !

En ajoutant ces 10 nouveaux sous-vœux, Justine atteint au final 4 vœux sur les 10 maximums autorisés AU TOTAL dans sa liste de vœux Parcoursup (Prépa MPSI + DUT Mesure Physique + Concours Avenir + Prépa PCSI)...jusqu'ici tout va bien...

MAIS Justine atteint 21 sous-vœux sur les 20 maximums autorisés AU TOTAL également ! Il y a donc un sous-vœu de trop dans sa liste. Ha bah oui, il faut rester concentré !

Dans l'exemple ci-dessus, Justine ne pourra donc pas ajouter 10 sous-vœux supplémentaires dans sa liste (au sein du vœu multiple Prépa PCSI) mais seulement 9. Elle aura ainsi atteint le total de sous-vœux maximums

Les informations contenues dans ce document ont été éditées par le Concours Avenir et le sont à titre indicatif, sous réserve de modifications de la part du portail d'inscription ministériel Parcoursup.

Ces informations ne sont pas exhaustives à propos de la plateforme Parcoursup.

Ce document reste la propriété du Concours Avenir et ne peut être utilisé que dans un cadre personnel, familial ou amical. Ce document ne doit en aucun cas être reproduit et/ou distribué en nombre à une assistance ou lors d'une réunion publique ou utilisé comme document à but de promotion.

autorisés. Elle peut bien entendu décider de supprimer un autre sous-vœu d'un autre vœu multiple sélectionné auparavant. Le tout étant de n'en choisir que 20 maximum.

Question piège pour ceux qui suivent :

Justine peut-elle ajouter le DUT « GMP » à sa liste ?

Réponse : Non. Car ce DUT (comme tous les autres) est considéré comme un vœu multiple et Justine devra donc choisir, à minima, un sous-vœu de ce vœu multiple (un établissement). Mais elle a déjà atteint les 20 sous-vœux maximum.

3

Dernière question encore plus tordue :

Justine peut-elle ajouter des écoles d'ingénieurs du groupe INSA dans sa liste ?

Réponse : Oui. Car les écoles d'ingénieurs ne sont pas concernées par la règle des « sous-vœux ». En ajoutant, par exemple, 2 sous-vœux INSA (Lyon et Toulouse), Justine ajoute un vœu multiple à sa liste (mais aucun problème car elle était seulement à 4 sur 10) et n'ajoute **AUCUN** sous-vœux à sa liste.

Franchement, ce n'est pas plus simple avec un exemple ?

Allez, à votre tour de faire votre liste maintenant que vous êtes un expert...